



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 79/2017  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29 Présents : 21 Vorants : 26 Procurations : 05  
Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 22 NOV. 2017  
Affiché le : 17 NOV. 2017

L'An deux mille dix-sept, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Novembre 2017.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, LASSALLE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, JOUET, GARBIN.

**PROCURATIONS**

M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
Mme LLOUBERES	à	Mme LIAN
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SEIB-TAUPIN.	à	Mme JOUET

**EXCUSÉS** : Mme FERTE S., MM. FERTE J., DELON.

**SECRETARE** : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : PERSONNEL - Participation financière de la commune au dispositif de la convention de participation pour la prévoyance de ses agents - modification des montants de participation**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération N°93/13 du 19 décembre 2013, la collectivité a approuvé, dans un but d'intérêt social, une participation modulée en fonction de l'indice majoré de l'agent.

A ce jour, il est proposé de modifier les montants de participation de la façon suivante :

INDICES MAJORÉS	MONTANT DE LA PARTICIPATION MENSUELLE
309 - 355	12 €
356 - 400	10 €
401 - 500	7 €
à partir de 501	3 €

Vu l'avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 14 novembre 2017,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De modifier la participation financière de la commune comme précisé ci-dessous, à compter de la signature du nouveau contrat, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 15 Novembre 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

